

# Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration

en date du **13 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 à 18h00, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M.DELANNOY Julien, Ordonnateur.

Présents : ANNE Fernande, ANSEL Christine, COQUEMPOT Anne-Marie, CUEGNET Chantal, DELANNOY Julien, DUMONT Philippe, FOUACHE Séverine LEFEBVRE Bernard, LEFEBVRE Muriel, NORMAND Claudine, THUILLIEZ Michel.

Absents excusés : BOURGEOIS Edwige, DELOBEL Laurence, CAPELLE Fabienne, RAIMOND David, BOIN Eveline.

Absent : CHOCHOY Gérard

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars est adopté à l'unanimité.

Philippe DUMONT est nommé secrétaire de séance.

### **Délibération 006 : Secours aux jeunes handicapés**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que pour les fêtes de Noël un secours de 50 € est accordé aux enfants et jeunes handicapés titulaires d'une carte d'invalidité.

En 2022, deux jeunes en ont bénéficié.

Rappelant que l'octroi de cette aide est bien entendu ouvert à tout autre habitant qui se manifesterait.

Le Conseil d'Administration décide d'accorder cette aide aux deux mêmes jeunes.

### **Questions diverses**

Les secteurs de distribution des colis des aînés 2023 sont listés et étudiés.

Les éléments du colis 2022 seront repris pour les demandes de devis avec l'accord du CCAS. Une réunion sera prochainement programmée pour délibérer quant à la composition des colis. Monsieur le Président rappelle la composition de l'année dernière :

Pour une personne : une petite boîte de petit pois, un paquet de tuc, une bûche parfum café, une boîte de chocolat, une petite boîte d'ananas, un camembert Président, une coquille, un boudin blanc, une pintade, une bouteille de porto, un pot de miel, 1 kg d'endive.

Pour un couple : une grande boîte de petit pois, un paquet de tuc, une bûche parfum café, une boîte de chocolat, une grande boîte de macédoine de fruits, un camembert Président, deux coquilles, deux boudins blancs, une pintade, une bouteille de porto, un pot de miel, 1 kg d'endive.

Comme l'année précédente, il est nécessaire pour bénéficier du colis d'avoir au moins 65 ans, et être inscrit sur les listes électorales avant le 1er décembre.

Pour les personnes hospitalisées et placées au moment du colis, Monsieur le Président propose la composition suivante :

1 paquet de sablés, 1 paquet de mini roulés, 1 paquet de gaufrettes, 1 sachet de chocolats, 1 paquet de napolitain, 1 paquet de galette, 1 paquet de gaufre sèche, 1 paquet de madeleines.

Il est convenu durant l'assemblée que les colis seront confectionnés les mercredi 20 et jeudi 21 décembre 2023 pour une distribution le jeudi 21 décembre 2023 durant l'après-midi. Monsieur le Président invite les membres à faire connaître leurs disponibilités pour aider à cette confection.

Les destinataires des colis recevront un courrier une quinzaine de jours avant la remise des colis pour les tenir informés de cette date. Il leur appartiendra de se rapprocher de la mairie s'ils ne sont pas présents à leur domicile ce jour-là.

Concernant les secours de Noël aux familles et jeunes demandeurs d'emploi, les demandes devront être formulées en mairie au plus tard le 17 novembre 2023.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de l'association UFC Que Choisir proposant une collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale. Monsieur le Président propose aux membres de rencontrer cette association et les invite à se rapprocher de la secrétaire de mairie s'ils sont intéressés.

Il est exposé que la société ENEDIS souhaite retirer deux poteaux dans une parcelle propriété du CCAS, les membres du CCAS n'y voient pas d'objection.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération CCAS 011/2022 du 01<sup>er</sup> décembre 2022 autorise l'implantation par la commune d'un terrain multisports sur la parcelle D71, propriété du CCAS.

Il présente en séance l'avant-projet du maître d'œuvre (Société VIALE). Une inauguration est espérée en juin 2024.

Michel THUILLEZ soulève la question de la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Il s'interroge quant au devenir des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Monsieur le Président précise que les CIAS n'ont aucune vocation à se substituer aux CCAS existant encore dans de nombreux villages. A ce jour, les actions menées par le CIAS de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres sont notamment les colonies de vacances pour les jeunes du territoire et la création d'une épicerie sociale et solidaire qui sera située sur la commune de Lumbres.

#### Liste des délibérations adoptées :

#### 006 Secours aux jeunes handicapés

A Wavrans-Sur-l'Aa, 14 octobre 2023

Le Président du CCAS,



Le Secrétaire,